

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 19 septembre 2025 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 août 2025.

II - Délibérations

- Cession de chemins ruraux après enquête et mise en demeure des riverains
- Travaux de rénovation énergétique - Programme d'Action à Gain Rapide du SIEDS
- Fondation du Patrimoine - Adhésion
- Mur du cimetière nouveau : travaux de nettoyage et peinture
- Convention de participation financière de La Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles
- Admission en non-valeur
- Délégation de l'admission en non-valeur des créances locales de faible montant
- Prise en charge des frais occasionnés dans le cadre du passage permis de conduire BE

III - Délégation

Droit de préemption.

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- Terrain constructible / lotissement
- Travaux de canalisation des eaux pluviales / Froidefond
- Travaux de démaillage / Eglise
- Travaux d'élargissement / Rue de Chausseroi
- Maison rue du Pin
- Projecteurs scène / Salle des fêtes
- Protection sociale complémentaire des agents
- Bulletin communal 2026

VI – Tour de table

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

le maire, Jérôme BILLEROT
le 11/09/2025



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 11 septembre 2025

- Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 13 • Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, DECARSIN Mélanie, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien

Excusée représentée : CHAUVET Lucette (ayant donné procuration à GAUTIER Patrick).

Excusés : GAUDET Vincent, MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien.

Monsieur le Maire présente la procuration réceptionnée en mairie :

- Mme CHAUVET Lucette donnant procuration à M. GAUTIER Patrick

Désignation du secrétaire de séance : GAUTIER Patrick

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 6 août 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

Pour la délibération 2025-09-01, Mme VIVIER n'a pas pris part au débat, ni au vote afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt.

2025-09-01 - Vente de chemins ruraux après enquête et mise en demeure des riverains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'annexion de chemins ruraux aux parcelles de culture adjacentes, par délibération en date du 28 février 2025, le conseil municipal a décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux tronçon A dit « le Pont Vaillant », tronçon B dit « le Pont Vaillant », tronçon C dit « Les Bruyères », tronçon D dit « L'Ouchette », tronçon E dit « L'Ouchette », tronçon F dit « Le Champ du Pré », tronçon G dit « La Groussière », tronçon H dit « Pré Moncassin », tronçon I dit « La Roche d'Exireuil », tronçon J dit « Les Taillés » en vue de leur cession prioritairement aux propriétaires ou exploitants agricoles riverains ;

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 juin 2025 au 19 juin 2025 ;

Considérant la délibération n°2025-08-01 en date du 6 août 2025 portant désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête ;

Suite à la mise en demeure des riverains en date du 7 août 2025, Monsieur le Maire informera des réponses reçues :

- **Chemin rural tronçon A** dit « le Pont Vaillant », dont le prix de vente a été fixé à 385€, hors frais de notaire :

- ✓ 4 propriétaires riverains :

Monsieur Patrick THOREAU se porte acquéreur (courrier reçu en mairie)

Les 3 autres propriétaires ne se sont pas manifestés

- **Chemin rural tronçon B** dit « le Pont Vaillant », dont le prix de vente a été fixé à 333€, hors frais de notaire :

- ✓ M. Sébastien LORANT se porte acquéreur (accord verbal)

Il est le seul riverain et usager (lui ou son locataire) de la portion annexée

- **Chemin rural tronçon C** dit « Les Bruyères », dont le prix de vente a été fixé à 380€, hors frais de notaire :

- ✓ M. Denis LORANT se porte acquéreur (accord verbal)

Il est le seul riverain et usager (lui ou son locataire) de la portion annexée

- **Chemin rural tronçon D** dit « L'Ouchette », dont le prix de vente a été fixé à 412€, hors frais de notaire :

- ✓ Mme Coralie BOUCHAUD se porte acquéreur pour l'indivision BOUCHAUD (mail reçu en mairie)

- ✓ Mme Adeline BOUCHAUD ép. BEAUVOIR se porte acquéreur pour l'indivision BOUCHAUD (mail reçu en mairie)

- ✓ Mme Sylviane BOUCHAUD se porte acquéreur pour l'indivision BOUCHAUD (courrier reçu en mairie)

- ✓ M. Thierry BOUCHAUD se porte acquéreur pour l'indivision BOUCHAUD (courrier reçu en mairie)

- ✓ M. Daniel BOUCHAUD : se porte acquéreur pour l'indivision BOUCHAUD (courrier reçu en mairie)

- ✓ M. Dominique VIVIER : ne se porte pas acquéreur (courrier reçu en mairie)

- **Chemin rural tronçon E** dit « L'Ouchette », dont le prix de vente a été fixé à 264€, hors frais de notaire :

- ✓ M. Dominique VIVIER se porte acquéreur (courrier reçu en mairie)

Il est le seul riverain et usager (lui ou son locataire) de la portion annexée

- **Chemin rural tronçon F** dit « Le Champ du Pré », dont le prix de vente a été fixé à 269€ hors frais de notaire :
 - ✓ M. Bernard MAZÉ se porte acquéreur (accord écrit)
 - Il est le seul riverain et usager (lui ou son locataire) de la portion annexée*
- **Chemin rural tronçon G** dit « La Groussière », dont le prix de vente a été fixé à 470€ pour la première partie d'environ 390 mètres, et 121€ pour la deuxième partie d'environ 100 mètres, hors frais de notaire :
 - ✓ 7 propriétaires riverains pour la portion 1 :
M. Emmanuel BOUQUET se porte acquéreur (courrier reçu en mairie)
 - Les 6 autres propriétaires ne se sont pas manifestés
 - ✓ 1 propriétaire riverain pour la portion 2 :
Mme Lydie SAINVET se porte acquéreur (courrier reçu en mairie)
- **Chemin rural tronçon H** dit « Pré Moncassin », dont le prix de vente a été fixé à 258€ pour la première partie d'environ 140 mètres et 110€ pour la deuxième partie d'environ 60 mètres, hors frais de notaire :
 - ✓ 1 propriétaire riverain pour la portion 1 : M. Tony MENANT ne se porte pas acquéreur (courrier reçu en mairie)
 - ✓ 1 propriétaire riverain pour la portion 2 : Mme Sylvie DUPUY ne se porte pas acquéreur (courrier reçu en mairie) alors que son fermier est l'utilisateur de la portion annexée.
- **Chemin rural tronçon I** dit « La Roche d'Exireuil », dont le prix de vente a été fixé à 436 euros, hors frais de notaire :
 - ✓ 1 propriétaire riverain utilisateur de la portion annexée : réponse favorable mais dans l'attente d'éclaircissement sur les ayants-droits.
- **Chemin rural tronçon J** dit « Les Taillés », dont le prix de vente a été fixé à 255 euros, hors frais de notaire :
 - ✓ 1 propriétaire riverain utilisateur de la portion annexée :
Mme Monique MORISSET se porte acquéreur (courrier reçu en mairie)
 - Seul riverain et usager (elle ou son locataire) de la portion annexée*

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la vente de ces portions de chemin.
- d'autoriser Monsieur le maire à donner mission, au notaire de son choix, afin de dresser les actes de vente ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer les actes de vente ;
- de dire que les frais qui seront la suite et la conséquence de cette vente seront à la charge exclusive des acquéreurs.

Hors délibération : Les utilisateurs du tronçon H (partie 1 et 2) ne souhaitant pas acquérir leur portion annexée, Monsieur le Maire rédigera un courrier les intimant de retirer cette surface de leur déclaration PAC.

Pour la délibération 2025-09-02, M. DOMINEAU Samuel n'a pas pris part au débat, ni au vote afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt.

2025-09-02 - Travaux de rénovation énergétique et Programme d'Action à Gain Rapide du SIEDS

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et du PAGR (Projet Action à Gain Rapide) porté par le SIEDS, quatre bâtiments seraient concernés (Salle des fêtes / Mairie / Ecole / Salle des associations) pour les travaux suivants :

Sites	Travaux	Entreprises	Prix HT	Prix TTC
ISOLATION / MAIRIE				
	Remplacement du plancher R+2	ARIANA - Ste Néomaye (79)	9 188,77 €	11 026,52 €
	Fenêtre (x1)	ARIANA - Ste Néomaye (79)	1 684,55 €	2 021,46 €
		TOTAL / Mairie :	10 873,32 €	13 047,98 €
		Participation du SIEDS :	7 351,02 €	
		Reste à charge :	3 522,30 €	
CHANGEMENT DES LUMINAIRES / BATIMENTS DIVERS				
	Salle des fêtes	AUVRAY - St Maixent-l'École (79)	3 890,60 €	4 668,72 €
	Mairie	AUVRAY - St Maixent-l'École (79)	2 214,40 €	2 657,28 €
		TOTAL / Luminaires :	6 105,00 €	7 326,00 €
		Participation du SIEDS :	4 884,00 €	
		Reste à charge :	1 221,00 €	
VOLETS ROULANTS / BATIMENTS DIVERS				
	Mairie (x6)	ARIANA - Ste Néomaye (79)	4 869,48 €	5 843,38 €
	Salle des maîtres	ARIANA - Ste Néomaye (79)	3 223,20 €	3 867,84 €
		TOTAL / Volets roulants :	8 092,68 €	9 711,22 €
		Participation du SIEDS :	6 474,14 €	
		Reste à charge :	1 618,54 €	
SONDES ENSOLEILLEMENT et linky / BATIMENTS DIVERS				
	Ecole maternelle	AZAY CHAUFFAGE (79)	1 429,11 €	1 714,93 €
	Ecole primaire	AZAY CHAUFFAGE (79)	1 010,79 €	1 212,95 €
	Salle des associations	AZAY CHAUFFAGE (79)	768,34 €	922,01 €
		TOTAL / École :	3 208,24 €	3 849,89 €
		Participation du SIEDS :	2 566,59 €	
		Reste à charge :	641,65 €	

Après avoir entendu la présentation des dépenses et recettes, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les projets de travaux ci-dessus détaillés ;
- autorise Monsieur le maire à signer les devis des entreprises ;
- autorise Monsieur le maire à signer les documents liés aux aides du SIEDS.

2025-09-03 - Fondation du Patrimoine - Adhésion

La mairie a été sollicitée afin d'adhérer à la Fondation du Patrimoine qui a aidé au financement du projet de rénovation des vitraux de l'église.

Pour une commune de moins de 3 000 habitants, la participation s'élèverait à 200€ par an.

Le conseil municipal est donc sollicité afin de valider ou non cette adhésion.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- autorise Monsieur le maire à signer le bon d'adhésion et à verser le montant de la part annuelle.

2025-09-04 - Mur du cimetière nouveau : travaux de nettoyage et peinture

Monsieur le Maire a sollicité des devis pour le nettoyage et peinture du mur du cimetière situé chemin de l'Abbaye.

Deux propositions ont été réceptionnées :

- DECO 79 (Azay-le-Brûlé – 79) : 7 410,31€ HT soit 8 892,37€ TTC
- RDPM (Saint-Maixent-l'École) : 7 884,64€ HT soit 9 461,57€ TTC

Après débat et lecture détaillée des devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux de nettoyage et de peinture du mur du cimetière situé chemin de l'Abbaye ;
- valide le devis de l'entreprise :

- DECO 79 (Azay-le-Brûlé – 79)
- pour un montant de 7 410,31€ HT soit 8 892,37€ TTC

2025-09-05 - Convention de participation financière de La Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles

La Région propose une convention de participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.

La dernière convention, validée par le conseil municipal par délibération n°2021-07-06, arrive à échéance ;

Aussi, monsieur le Maire sollicite les élus afin de l'autoriser ou non à signer la nouvelle convention.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à signer la convention telle que proposée et jointe à la présente délibération.

2025-09-06 - Admission en non-valeur

Les services de la trésorerie ont communiqué un état d'admission en non-valeur pour un montant de 2,45€.

La proposition d'admission en non-valeur concerne l'exercice 2023 (1 facture pour les services périscolaires d'un foyer résidant sur la Commune).

La créance concernée serait imputée en dépense à l'article 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur », sur le budget principal de la Commune.

Les justificatifs figurent au dossier.

Le montant de la créance qui doit être admis en non-valeur s'élève à 2,45€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Claude PAPET, adjointe en charge des finances,

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'admettre la créance ci-dessus détaillée en non-valeur ;
- décide d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2025-09-07 - Délégation de l'admission en non-valeur des créances locales de faible montant

Monsieur le Maire rappelle que, pour constater l'irrecouvrabilité des créances locales, l'assemblée délibérante, qui dispose du pouvoir budgétaire, les admet en non-valeur.

Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles le Maire rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante.

Aux termes du décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, le seuil plafond a été fixé à 100 €.

Ainsi, en cas de délégation, la décision d'admission en non-valeur par le Maire s'effectue par arrêté appuyé de la délibération de délégation.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le Maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission.

L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, alinéa 30,

Vu le décret n° 2022-217 du 21 février 2023, dans son article 173, autorisant la délégation de la décision de l'admission en non-valeur à l'exécutif de la commune dans la limite d'un seuil-plafond,

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation,

Le seuil plafond ayant été fixé à 100 €,

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne délégation à Monsieur le Maire, dans la limite du montant maximum de 100€, pour décider de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables proposées par le comptable public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces créances irrécouvrables.

2025-09-08 - Prise en charge des frais occasionnés dans le cadre d'un permis de conduire BE

Dans le cadre du Plan de Formation 2025/2026 (délibération 2024 11 09), les frais d'obtention du permis de conduire BE pour l'agent technique dernièrement recruté ont bien été mentionnés et estimés à 1 161€.

Considérant le besoin d'un tel permis pour le bon fonctionnement des services techniques ;

Considérant la volonté de l'agent à obtenir ce permis afin de lui donner de l'autonomie dans les tâches qui lui sont confiées ;

Monsieur le Maire fait état :

- d'un devis ECF pour la préparation (21h) et web formation (code) : 934€
- de la prise en charge par remboursement à l'agent de l'inscription au code de la route (La Poste) : 30€ par test

Les justificatifs étant en possession de Monsieur le Maire, ce dernier sollicite le conseil municipal afin de l'autoriser à rembourser les 120€ d'inscription au code via La Poste à l'agent Benoit MOREAU qui a eu besoin de 4 sessions avant l'obtention du code (4 x 30€).

Les frais ECF seraient directement réglés par la commune auprès du prestataire.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à rembourser auprès de l'agent Benoit MOREAU, les 120€ liés à l'obtention de son code dans le cadre de son permis BE.

III – Délégations

Droit de préemption : Présentation à la prochaine réunion.

IV - Compte rendu du réunion(s)

Communauté de Communes / Assainissement (Patrick GAUTIER) : Hausse du tarif de 4%, travaux sur la route de Nanteuil qui sera fermée encore pendant 2 à 3 mois.

SMC (Patrick GAUTIER) : Le syndicat va participer à l'opération « J'aime la nature propre » les 13, 14 et 15 mars 2026. Une relance sera faite afin que les fournisseurs de matériaux récupèrent les déchets de démolition (compris dans la taxe que règle leurs clients).

V – Questions diverses

- Terrain constructible / lotissement : Monsieur le Maire explique être entré en contact avec le propriétaire de la parcelle AH 43 (8 945m²) située à La Croix Mouclet. Ce terrain pourrait accueillir un futur lotissement et Monsieur le Maire souhaiterait connaître le ressenti des élus sur l'éventualité d'un nouveau projet.

Les élus s'interrogent sur cette opportunité avec quelques réticences : ce sont les derniers mois de ce mandat et le lotissement « Champ des Blés » est toujours en cours ; les travaux de préparation sont très longs allant de 1 à 2 ans avant la commercialisation ; le bourg serait à redensifier mais il faudrait revoir avec les services de l'urbanisme afin de reclarifier les priorités de construction. Donc, sans suite pour le moment.

Travaux de canalisation des eaux pluviales / Froidefond : Monsieur le Maire explique s'être déplacé au lieudit « Froidefond » afin de rencontrer un administré ayant des soucis d'eaux pluviales. L'habitation recueille les eaux du champ situé en amont. Ce dernier est drainé et les eaux collectées arrivent en grande quantité dans la cour lors des épisodes pluvieux. Une canalisation, réalisée par la Commune, est déjà présente afin de rejoindre un champ en contrebas de la maison mais celle-ci, très ancienne, est cassée à plusieurs endroits.

Monsieur le Maire présente deux devis pour remise en place de cette canalisation sur 76 mètres de long (2 470€ HT pour un diamètre 300 ou 3 093,20€ HT pour un diamètre 400).

Après débat, les élus valident la proposition en diamètre 400 et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre ces travaux afin de remettre en état cette canalisation d'eau pluviale.

Travaux de démoussage / Eglise : Monsieur le Maire évoque d'éventuels travaux de démoussage des murs extérieurs de l'église. Les élus souhaitent une estimation de ces travaux afin de poursuivre l'entretien du bourg.

Travaux d'élargissement / Rue de Chausseroi : Monsieur le Maire évoque les divers devis liés au projet d'élargissement de la rue de Chausseroi.

	Devis HT
Acquisition	Négociation
Frais Notaire	?
Géomètre (division de la parcelle)	720,40 €
Maçon (déplacement du mur)	26 956,08 €
Service d'eau potable (déplacement du compteur)	508,48 €
Téléphonie ORANGE (déplacement du poteau)	en cours
Electricité GEREDIS (déplacement du poteau)	5 057,41 €
Travaux VRD (création du trottoir)	?
	33 242,37 €

Malgré des premiers prix élevés, les élus considèrent que la sécurité des administrés doit être une priorité, surtout à ce carrefour où des enfants passent régulièrement afin de rejoindre la cabine de bus.

Concernant le devis GEREDIS, les travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80%.

Après débat, les élus mandatent Monsieur le Maire pour entrer en négociation avec les propriétaires afin d'acquérir la bande de terrain nécessaire à la réalisation d'un trottoir plus large et mieux sécurisé.

Maison rue du Pin : Monsieur le Maire explique avoir été contacté par le propriétaire de la maison située au 14/18 rue du Pin. Celui-ci aimerait que la Commune présente une proposition d'achat. Dans un esprit de continuité de rénovation et de réaménagement du bourg, les élus approuvent, unanimement, cette éventuelle acquisition. Monsieur le maire se renseigne auprès du service des Domaines et se charge de réaliser une proposition aux propriétaires, dans les mêmes conditions que la maison voisine.

Projecteurs scène / Salle des fêtes : Présentation d'un devis sollicité par la SEP section « Théâtre » auprès de l'entreprise Geste Scénique (Niort) pour modification des projecteurs de scène, changement du pupitre de pilotage et coffret mural pour un montant de 8 681,90€ HT soit 10 418,28€ TTC. Le matériel actuel est ancien et ne se répare plus ou difficilement. Sachant qu'il appartient à la section Théâtre et n'est utilisé que par celle-ci, la Commune, en cas de changement ne pourra apporter qu'une aide financière exceptionnelle. Le montant de cette aide pourrait être de 2 500 à 3 000€.

Protection sociale complémentaire des agents : Monsieur le Maire fait un point sur la PSC.

Tout employeur public territorial doit contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquels les agents qu'il emploie souscrivent pour couvrir : les risques santé et les risques prévoyance. Les élus devront, avant la fin d'année et pour les deux garanties :

- choisir le type de participation : conventionnement (porté par le CDG) ou labellisation (contrat individuel propre à chaque agent) ;
- définir le montant des participations communales.

Une réunion de la commission du personnel ainsi qu'une réunion avec les agents devront être organisées afin de se positionner, au niveau de chaque garantie, sur le dispositif fédérant le plus d'agents.

Au final, la Commune proposera mais les agents resteront libres d'adhérer ou non aux dispositifs.

Bulletin communal 2026 : Un sondage va être prochainement envoyé par Alain ECALE, afin de fixer les dates des réunions de la commission « Communication ».

VI – Tour de table

Collecte de jouets par le SMC : Le SMC relance sa campagne de collecte de jouets. La Commune est sollicitée et devra se positionner prochainement sur sa participation ou non à cette opération.

Vidéo protection : Le projet sera soumis à délibération lors de la prochaine réunion. Monsieur le maire précise qu'une demande d'autorisation a été déposée auprès du service concerné de la Préfecture le 1^{er} août 2025 (préalable obligatoire) et passera en commission le 14 octobre 2025.

Cérémonie du 11 novembre : Rassemblement à 11h.

Rue de Béchereau : Certains plants installés le long de la rue de Béchereau sont des sureaux. Non adaptés pour un bord de route, un devis a été sollicité auprès de l'AIMS pour changement avec des plantes plus adaptées.

Aménagement des Grands Ajoncs : Nous sommes toujours dans l'attente du rapport de passage caméra effectué cet été au niveau du réseau d'eau pluviale. L'entreprise vient d'être relancée.

Salle des fêtes : Une association d'une commune voisine aurait besoin de notre salle des fêtes en novembre 2026 car la leur va subir des travaux. Une option peut être mise mais à ce jour, l'occupation par une association extérieure en week-end est payante et non gratuite. De plus, si d'autres associations de cette commune ont la même demande, des élus s'interrogent sur le reste des disponibilités pour les administrés et les associations communales d'Exireuil. A revoir en 2026 avec les nouveaux élus.

École : La rentrée s'est bien passée avec l'arrivée de deux nouveaux enseignants et l'ouverture d'une nouvelle classe. Actuellement 123 élèves sont accueillis à l'école avec une évolution à 126 pour le début d'année prochaine.

- ✓ Les enseignants avaient pour projet de modifier l'accès à l'école en réalisant une entrée et sortie unique par l'impasse de Beausoleil. S'agissant de sécurité sur le domaine public, Monsieur le maire et les élus en charge de l'école se sont opposés à ce changement. En effet, cet accès est l'accès « pompier » et doit rester libre en permanence. De plus, la rue de Beausoleil ne dispose pas d'une largeur et d'un espace de dégagement suffisant pour garantir la sécurité des enfants et des parents. L'entrée aménagée avec sonnette, espace sans voiture, barrières de sécurité et abri située devant la mairie a donc été maintenue. L'accès « pompier » est pour le moment en test et uniquement utilisé pour les enfants qui rentrent manger chez eux à midi.
- ✓ Des agents de la gendarmerie étaient présents pour la rentrée et ont constaté un geste déplacé à leur encontre par un enfant du primaire. L'enfant concerné a aussitôt été entendu dans les locaux de l'école avec la Directrice.
- ✓ L'association des parents d'élèves est toujours active malgré le départ de deux bénévoles. Le bilan financier est positif avec +3 272€.
- ✓ Pour l'association ELA, l'école programme la dictée le 13 octobre à la salle des associations et la course le 17 octobre au stade.
- ✓ Activités extérieures : La maternelle a le projet de visiter une ferme. Pour les CP, une sortie avec une ou deux nuitées hors école est à l'étude.
- ✓ Poulailler : Il devrait être installé la semaine prochaine. L'école souhaite que les enfants soient présents lors de l'installation.

Repas des aînés : Le trou Normand n'est pas compris dans le repas. Les élus valident le fait de le préparer en interne. Il faudra donc prévoir l'achat de la glace, de l'alcool et des gobelets. Atelier « pliage des serviettes » et « brochettes de bonbons » prévu le 2 octobre à 19h30.

Octobre Rose : Le circuit sera testé ce dimanche à 9h.

Impayés : Pour 2025 le montant des impayés s'élève à 987€. Deux familles sont en procédure de surendettement dont une ou un échelonnement sera prévu plutôt qu'un effacement total de la dette ; trois familles ont des retards d'environ 200 à 300€ ; deux familles reprennent leurs enfants pour le repas de midi afin de ne pas aggraver leur situation financière ; quatre saisies CAF et une bancaire sont en cours.

Salle des fêtes : Une fuite d'eau a été constatée au niveau d'une ventilation.

Cimetière : Le devis pour le nouveau columbarium a été signé en début d'été mais il n'est pas encore installé.

Travaux des agents techniques : Débernage au niveau de la route du Pommier ; un poteau et le filet du foot ont été réparés ; un des panneaux clignotants aux Grands Ajoncs ne fonctionne plus.

Stationnement du bourg : Les murets devant l'école ont bien été déplacés mais les butées de parking sont en attente car nécessitent des aménagements qui seront réalisés pendant les vacances.

Circulation : Dans le bourg, en zone 30, la priorité à droite n'est pas toujours respectée. A voir si la pose de panneaux ou une information sur les réseaux de communication seraient utile.

Ambroisie : Une journée de formation est organisée pour les référents « ambroisie ». François LUTIAU, référent, est retenu par son travail et informe qu'il ne pourra pas s'y rendre.

Arrêts de bus : Il a été remarqué que le chauffeur de bus s'arrête au niveau de la cabine située à La Clavière alors qu'aucun enfant n'est enregistré pour cet arrêt. Monsieur le Maire va tenter de contacter le chauffeur pour l'en informer.

Vie des associations : La section des « fées créatives » n'a pas cessé ses activités cet été et de nouveaux membres sont arrivés pour la nouvelle saison. La SEP Concorde va organiser, le 25 octobre, un escape-game au château d'Aubigny sur le thème de la révolution Française.

Arbres dangereux : Des arbres vont être abattus et élagués au niveau du chemin de l'ancienne ligne et Fontournable. Un dialogue avec les riverains est déjà engagé afin d'expliquer la démarche.

Frelons asiatiques : Un nid a été repéré dans un chêne à environ 20 mètres de hauteur. Le propriétaire de l'arbre a été contacté et va faire intervenir une entreprise très prochainement.

Mobilier / garderie : Un devis pour des assises (bancs et poufs) est en cours. Certains élus trouvent les montants élevés. Un ou deux autres devis seront donc sollicités.

Prochain conseil : vendredi 31 octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et vingt minutes.

Le secrétaire



le maire

